L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 16 SEPTEMBRE 1887. 61me Année

Dufour & Bonnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI, 16 SEPTEMBRE 1887.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, aux bas prix suivants.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne voir la 8e page.

Le rejet du pourvoi des anarchistes de Chicago.

Il y a plus d'un an—c'était le 20 août 1886—un groupe de prisonniers paraissaient, pour la dernière fois, devant la cour criminelle de Chicago; sept d'entr'eux s'entendaient condamner à la peine de mort. De quel crime étaient-ils donc, nous ne dirons pas accusés, mais convaincus ? Car, quand des magistrats prononcent un arrêt dans des circonstances aussi graves, il faut admettre qu'il y a eu conviction dans leur esprit et que le forfait est avéré—autrement, il n'y aurait plus de justice possible. Ils avaient, de dessein prémédité, à la suite d'un complot tramé dans l'ombre d'une organisation secrète, attenté à la vie de représentants de l'ordre public dans l'exercice de leurs fonctions; il y avait eu plusieurs victimes.

Les coupables avaient été pris sur le fait ; ils ne niaient rien, du reste ; ils se vantaient de leur crime, proclamaient un système qui n'est autre chose que la négation de tout ordre et le renversement de toute société. L'attentat avait provoqué une véritable secousse morale dans le pays: l'indignation était universelle ; les populations réclamaient, à grands cris, un juste châtiment. Après de longs débats, sans céder aux clameurs des uns, sans se laisser intimider par les menaces des autres, froidement, solennellement, le juge prononçait, à la fois, sept sentences de mort.

Pourquoi, maintenant, s'est-il écoulé plus d'une année entre cet arrêt d'une première cour et celui de la cour suprême qui devait le casser ou le maintenir ? Sont-ce les lenteurs, trop ordinaires à la justice américaine, qui en sont la cause ? Ou, plutôt, n'est-ce pas que, l'opinion s'étant manifestée, d'une façon éclatante, contre les coupables, la haute magistrature de l'Illinois a voulu laisser s'apaiser l'agitation populaire et prononcer son verdict au milieu du calme des esprits ?

Le fait est que, si nous en croyons nos dépêches d'hier matin, les rôles semblaient intervertis. L'émotion était passée du public dans l'âme des magistrats. C'est d'une voix tremblante, presqu'éteinte que le juge chargé de parler au nom de ses collègues, a lu la confirmation du jugement et fixé l'exécution des condamnés au 11 novembre. Nous concevons cette attitude des membres de la Cour. L'attentat était sans exemple, de ce côté-ci de l'Atlantique, et l'arrêt est sans précédent. Du résultat de cette cause peut dépendre la tranquilité publique et la conservation de l'ordre aux Etats-Unis. Ce second verdict est donc d'une extrême gravité, et il aura presqu'autant de retentissement que le premier.

Seize mois se sont écoulés depuis l'attentat: onze, depuis la condamnation. Après un aussi long laps de temps, il est peut-être bon de retourner en arrière, vers l'époque où ces crimes se sont passés et de se demander si l'opinion a changé ; si, revenue de sa surexcitation première, elle absoudrait ou excuserait ce qu'elle condamnait si énergiquement, si unanimement, alors.

Eh bien, nous croyons que la conscience publique n'a pas bronché sur ce sujet et qu'elle frappe aujourd'hui les faits incriminés de la même réprobation qu'il y a près d'un an et demi. Les Américains aiment passionnément leurs libertés, leurs franchises ; ils en sont aussi fiers qu'heureux, et ils ont raison. Ils ont fait la loi égale pour tous, mais ils veulent que tous la respectent et l'observent, que personne ne se croie le droit de la braver ouvertement et de la fouler aux pieds. Ils sont assez enclins à excuser les excès de la rue, les émeutes, les attentats, ailleurs, dans les pays où règne le despotisme, où le gouvernant ne tient pas toujours le pouvoir de la volonté du gouverné, où le peuple est souvent très souvent à une loi qu'il n'a pas faite, même une loi qui a, parfois, été faite contre lui, mais ils veulent qu'il en soit tout autrement chez eux; en cela, ils ont encore raison. Chez nous, le pouvoir procède directement du peuple ; celui-ci peut se tromper dans ses choix, mais il les a faits; c'est à lui de corriger ses propres erreurs. En attendant qu'il le fasse, il les respecte et il veut que les autres les respectent comme lui. L'Américain admet tous les griefs ; il exige qu'on les écoute et qu'on y fasse droit s'il y a lieu, mais il n'entend pas qu'ils soient exprimés d'une façon illégale et brutale. Il ne supporte pas plus les surprises de l'émeute d'en bas, que les coups d'état venus d'en haut. Il ne comprend pas que l'on ait recours à la violence, quand la loi laisse à tous les moyens de faire valoir, pacifiquement, leur volonté. Qui conque a été battu par le suffrage d'aujourd'hui, peut toujours en appeler à celui de demain. S'il est en minorité, la faute en est à lui ; qu'il convainque la majorité de son droit, et elle lui rendra justice aussitôt qu'elle le saura lésé. C'est pour cela que les coups de main, les émeutes, ne se conçoivent pas ne s'excusent pas, dans une République également libérale et démocratique. Ils y déchaînent le plus monstrueux des crimes; ils y méritent le dernier des châtiments. C'est pour cela encore que les amnisties n'y ont pas de raison d'être et y font plus de mal que de bien. Il n'y a, du reste, qu'à étudier l'histoire des actes de clémence gouvernementaux, surtout sous la forme républicaine, pour voir qu'ils leur ont toujours été funestes. L'amnistié, dans ce cas, n'a été condamné, privé de ses droits que pour avoir ouvertement violé la loi sur laquelle repose toute autorité. Du moment que vous l'absolvez, que vous lui rendez la jouissance de sa liberté, de ses droits, vous reconnaissez qu'il n'était pas aussi coupable qu'il avait paru d'abord; vous atténuez son crime, sa faute—si vous le préférez aux yeux des populations ; vous portez atteinte à cette chose sacrée que l'on appelle la Loi, qui plane au-dessus de tous, qui s'impose également à tous, et qui n'est plus rien dès qu'elle n'est plus inviolable et, comme cette loi est le seul appui sur lequel vous vous rapposez, votre pouvoir subit, fatalement, le même ébranlement qu'elle.

Ces choses-là ne devraient pas se discuter dans une grande et inébranlable République, qui a foi en elle-même, si dans un peuple qui se croit maître chez lui et sait faire respecter ses droits imprescriptibles, sa volonté souveraine.

Il faliait donc que la cour suprême de l'Illinois affirmât l'arrêt qui a condamné les anarchistes de Chicago. Il est bon que la République des Etats-Unis donne cet exemple d'inflexibilité aux autres gouvernements, libéraux et démocratiques comme elle. La punition infligée au criminel qui viole la loi, est une garantie de plus donnée aux honnêtes gens qui en font un bon usage ; elle grandit, elle consolide la liberté au profit de tous, en la mettant à l'abri des dangers qu'elle court du fait des quelques misérables qui prétendent en abuser. Il est très malheureux que la société ait besoin de bourreau et de gendarmes. Il n'est personne qui n'aspire après le jour où elle pourra s'en débarrasser; mais c'est, pourtant, en ne reculant pas devant leur emploi, quand il est absolument nécessaire, qu'elle arrivera à se passer de leurs services.

Pour tous les désordres stomacaux, pour les maladies syphilitiques et mercurielles, le Salsepareille d'Ayer est le meilleur remède.

LOUISIANE.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 10 septembre :

Après avoir langui, plusieurs mois, et être resté alité, plusieurs semaines, le Dr. E. R. Randolph s'est éteint doucement, dimanche soir; il s'est endormi du dernier sommeil, pour ne se réveiller que le jour de la résurrection. La neige qui blanchissait ses cheveux, attestait son long pèlerinage sur cette terre. Il avait passé ses soixante ans à se rendre utile à ses semblables, à visiter les malades, à alléger les maux de ceux qui souffraient. Nature à la fois noble, douce, compatissante, il avait toujours un accueil agréable, un sourire gracieux pour ses amis, un mot aimable pour tous. Nous l'avons connu, pendant neuf ans, et nous avons admiré, en toute occasion, trouvé en lui un esprit élevé, d'un commerce agréable, le type parfait du gentleman.

Pendant les dernières semaines où la maladie le retenait loin de ses concitoyens, son absence avait fait un vide dans la communauté; il nous manquait quelque chose; dans les réunions publiques et particulières, on regrettait cette personnalité qui imposait, à la fois, et attachait. Maintenant qu'il a disparu pour toujours le temps ne fera que grandir le vide causé par son absence. Vieillards et jeunes gens regretteront toujours cet homme à l'abord si gracieux, à l'esprit si serviable. Les petits enfants, pour lesquels il avait toujours un mot aimable, une douce caresse, le pleureront. Nous ne pouvons nous faire à l'idée que nous ne reverrons plus son doux sourire, sa physionomie si avenante ; que nous ne sentirons plus la pression de sa main, que nous n'entendrons plus sa voix. La destinée l'a voulu ainsi; il faut nous y soumettre.

Bien qu'aucun membre de sa famille ne fût avec lui, les soins ne lui ont pas manqué. De nombreux amis l'ont visité et adouci les maux de ses derniers moments. Toute la communauté s'était prise pour lui d'affection et de sympathie, et c'était à qui lui procurerait quelque douceur, quelque allégement à ses souffrances.

Pendant sa résidence à Covington, le Dr Randolph a toujours occupé un rang élevé, une position honorable, et joui de la confiance publique, sans compter la place qu'il s'était faite dans tous les cœurs. En juin, 1880, il fut élu maire ; il a été réélu, depuis, tous les ans. Sa dernière élection date du mois de juin dernier. Comme premier magistrat, il avait de la fermeté sans raideur ; il remplissait ses fonctions avec une dignité, une urbanité qui lui faisaient le plus grand honneur et reflétaient avantageusement sur la communauté. On peut en dire autant de lui, en qualité de président du Bureau des écoles, position qu'il a occupée de longues années et jusqu'à sa mort. Lundi matin—le grand jour d'affaire, à Covington—tous les magasins se sont fermés, de bonne heure, tout trafic a été suspendu en l'honneur de l'homme dont on pleurait la perte. Un peu après six heures, le Rév. Thos. R. Markham, accompagné du colonel W. F. Hosmer, arrivait de la Nouvelle-Orléans et commençait le service funèbre sur les restes de son ancien compagnon et ami.

Le Docteur a prononcé un éloquent et touchant éloge du défunt ; quand il se tut, tous les yeux étaient remplis de larmes.

Le cortège funèbre a été le plus nombreux que l'on ait vu à Covington. Tous les citoyens, depuis le premier jusqu'au dernier, riches et pauvres, hommes, femmes et enfants, tous, en un mot, excepté les malades, ont accompagné à leur dernière demeure les restes de l'homme qu'ensemble ils aimaient tant.

Sur la tombe, le Rév. G. R. Ellis, de Covington, a prononcé la prière finale; le Dr. Markham a donné la bénédiction ; puis, tout ce qui restait de mortel dans le bien-aimé et universellement respecté Dr. Randolph a été confié à la terre.

Après les agitations fébriles de la vie, il dort d'un paisible sommeil.

—Nous tirons les lignes suivantes de l'article publié par le *Times-Democrat*, sur les chemins de fer, dans son numéro du 1er septembre :

"Un nouvel embranchement vient d'être ajouté à la ligne du Northeastern ; le chemin de fer East Louisiana a été achevé, en juin dernier. Construit par MM. Poitvent et Favre, les deux rois de l'industrie des bois de construction, il se relie au Northeastern, à la station de la Rivière aux Perles, à trente six milles de la Nouvelle-Orléans. Il va maintenant (sauf à Abita Springs, la célèbre ville d'eau, mais il sera bientôt prolongé de trois milles et ira jusqu'à Covington, charmante petite localité, chef-lieu de la paroisse St-Tammany. MM. Poitvent et Favre possèdent une vaste étendue de pinières, de chaque côté de la voie par laquelle ils font parvenir leurs bois à leurs scieries situées sur le Northeastern, à Pearlington. Le transport des passagers n'est donc pas le principal but de ce chemin, quoiqu'il soit déjà très fréquenté.

"Nous ne voyons pas pourquoi les environs d'Abita et de Covington ne deviendraient pas un vaste rendez-vous pour les malades et les visiteurs du Nord. Les eaux du pays jouissent d'une haute réputation et les pinières y sont d'une salubrité que l'on ne trouve nulle part, à un plus haut degré. Il est bien certain que rien, dans la Floride, ne peut être comparé à cette région; sans compter la proximité de la vaste cité de la Nouvelle-Orléans, d'où l'on s'y rend en moins de deux heures."

—Le temps a été excessivement chaud, cette semaine; le thermomètre s'est élevé jusqu'à 92 degrés, jeudi soir.

—Nous avons un grand besoin de pluie. L'aspect des jardins fait craindre pour les produits de l'automne, si nous n'avons bientôt quelques ondées.

—M. H. J. Smith a vendu, hier, sa propriété, de l'autre côté de la rivière, consistant en 14 acres, avec améliorations, à M. John Pfeiffer, de la Nouvelle-Orléans, la somme de $350. M. Pfeiffer va y bâtir une résidence, dans quelque temps, et s'y établira d'une façon permanente. Nous souhaitons la bienvenue au nouveau citoyen du vieux St-Tammany.

—Le capt John Poitvent de la maison Poitvent & Favre, les plus grands spéculateurs en bois de construction du Sud, était à Covington, mercredi dernier. Nous apprenons qu'il a l'intention de venir s'établir ici, pendant quelques semaines.

—Nous avons un temps superbe pour la jouaison. Ceux qui ont semé des fèves d'engrais forment une magnifique récolte.

—Nous apprenons, de bonne source, que les travaux du chemin de fer d'Abita Springs à Covington vont commencer bientôt. Le pont du chemin de fer sera placé dans la partie basse de la localité, dans les environs du Claiborne Cottage.

(Nous remercions notre excellent confrère du *Farmer* des quelques lignes élogieuses qu'il a écrites à l'adresse de l'abeille, à l'occasion du 60e anniversaire de cette dernière.)

LA MOBILISATION EN FRANCE.—Nous attendons nos journaux de Paris du 5 septembre, pour ajouter des détails à ceux que nous avons publiés hier et qui étaient empruntés à l'*Evénement* du 4.

UN AUMÔNIER FRANÇAIS. — M. l'abbé Morette, est l'aumônier de la 33ème division. L'ordre de mobilisation—dit la *Gazette de France*—l'a surpris à l'étranger où il faisait un voyage de longue haleine, si l'on en juge du moins par l'itinéraire qu'il suivait et qu'il est obligé d'interrompre pour rejoindre au plus vite son poste.

M. l'abbé Morette a visité Stockholm, Christiana, Saint-Pétersbourg et Berlin. C'est dans cette dernière capitale qu'un télégramme est venu lui annoncer la mobilisation du 17ème corps d'armée. Il a répondu qu'il se mettait en devoir d'entrer au plus vite à Montauban. Etant donné l'homme, cette réponse brève et toute militaire, n'a rien qui nous étonne. Tout le monde sait, en effet, qu'un homme de cœur M. l'abbé Morette abandonna le grand séminaire, pendant la guerre de 1870 et s'engagea dans la cavalerie.

La guerre terminée et son devoir accompli, l'abbé Morette rentra au grand séminaire pour y terminer ses études ecclésiastiques. Il fut, plus tard, curé à Verthe-Tesson, où il était aimé de tous.

PORTUGAL.—Un télégraphe, de Lisbonne, le 1er septembre, que l'échange des ratifications de la convention franco-portugaise pour la délimitation des frontières en Afrique a eu lieu le 31 août.

L'autopsie de Pranzini.

Nous recevions, mardi soir, une dépêche qui nous invitait à être hier mercredi, à six heures du matin, à l'Ecole pratique de la Faculté de médecine.

Le corps de Pranzini y était déjà depuis un quart d'heure. Il avait été reçu par M. Brouardel, membre de l'Académie de médecine, et par M. Rémy, chef des travaux d'histologie.

Jadis on ne livrait, sur le corps des suppliciés, à des expériences physiologiques,

On en a reconnu l'inutilité.

Ces expériences ne peuvent rendre service à la science que quand elles sont faites un quart d'heure au plus après la mort. Il y a certaines villes de province où le corps est livré aux médecins dans le laps de temps ; mais à Paris, une heure au moins s'écoule entre l'exécution et le commencement des études médicales. Il est trop tard pour les révélations physiologiques. En revanche, l'occasion est belle pour messieurs les disecteurs. Rarement ils ont sous le scalpel un corps plus frais, plus sain.

Je pourrais essayer de faire une description émouvante. Par malheur, je ne sais pas mentir. Puis ce n'est pas nouveau on a vu, trois mois auparavant, les cadavres de l'Opéra-Comique, qu'on est saisi de commisération à la vue d'un corps de condamné étendu sur un lit de fer.

Ils avaient été également frappés en pleine vie, en pleine jeunesse, ceux que tout à coup la fumée a étouffés à la fin du premier acte de *Mignon*.

Et l'on n'avait rien à leur reprocher. Ils étaient absolument inattaquables, tandis que celui qui était là, le corps sur un lit, la tête sur une table, était un vivoir sans ressources, un débauché vulgaire, un receleur, un meurtrier.

Nous étions dans la grande salle d'histologie normale, située au quatrième étage des nouveaux bâtiments.

Le monteur vint tout d'abord. Il emporta la tête qu'il devait rapporter quelques instants après.

Chose étrange, elle souriait, cette tête. L'œil était à demi clos, comme dans un spasme d'amour. Les cheveux, presque bruns, étaient encore assez longs, même près du cou. Les joues étaient fraîchement rasées. Aussi la figure ne ressemblait-elle plus du tout au portrait qu'on a publié dans les journaux. Le bas du menton manquait. Il a été enlevé par le couperet qui, passant par la sixième vertèbre cervicale, a tranché "le sommet du menton," ce qui s'explique par le retrait instinctif de la tête entrée dans la lunette.

Une première fois, il y a cinq ou six ans, j'ai vu un corps de supplicié, celui de Barré.

Pranzini avait, comme lui, toute la chair du cou épaissie, unie ; vainement on eût cherché un interstice. C'est, paraît-il, la rapidité du coup qui enfle tous les vaisseaux.

En attendant que le monteur ait rapporté la tête, on travaille le corps.

On commence par détacher un bras, le bras droit, qu'on envoie avec sa main à l'atelier de moulage.

Puis on ouvre le corps.

Il est très beau. Les jambes sont admirables. Les muscles sont bien dessinés ; ce sont, pour ainsi dire, des moellons de femme. Tout le corps est gras. Au bas des reins, il y a six centimètres de graisse.

Un carabin dit :

—C'est un beau cadavre de paysan.

Les attaches, en effet, bien que petites, sont sans élégance. L'ensemble est harmonieux, mais sans distinction.

Les pieds ne sont pas propres. Les ongles des mains sont noirs.

Pour établir l'irresponsabilité de Pranzini, on a donné certains détails sur lesquels il est inutile d'insister. Ce renseignement suffira : aucun des organes les plus précieux de développement exagéré.

L'anatomie est absolument régulière. La rate et les reins, tous les tissus sont normaux.

Le cœur est contracté, mais il l'est toujours chez les suppliciés.

Le foie, seul, est légèrement malade.

Les muscles sont remarquablement développés ; ils se contracteront encore six heures après la mort, sous l'influence d'une seule chiquenaude.

On s'attendait à trouver chez un vénusique tel que Pranzini trace de maladie particulière ou de vice. Or, jamais, de mémoire de chirurgien, on n'a eu à examiner l'organisme plus sains.

Déjà l'épine dorsale est mise à nu. On enlève les chairs qui l'entourent et qui n'ont pas d'importance chirurgicale. Selon l'usage on les jette à terre. On les ramassera plus tard.

Or, il faut noter ici un incident pénible.

Un carabin avait été, à son insu, suivi par sa chienne.

Celle-ci s'élance et, en trois coups de gueule, dévore quelques lambeaux de chairs.

Le mouleur rapporte la tête. On enlève le cerveau à la scie.

C'est à partir de ce moment que les expériences deviennent particulièrement intéressantes.

Le cerveau n'est ni lourd ni léger. Il pèse 1,280 grammes.

—Une honnête moyenne !.... dit un carabin.

Les méninges sont saines et souples. Il n'y a adhérence ni entre elles ni hors le cerveau. Les médecins concluent par ces mots : Aucun signe d'alcoolisme ni d'aliénation.

Le cerveau est remis à M. Chudsenski, chef du laboratoire d'anthropologie. Le docteur Chudsenski est un vrai médecin. C'est un athée qui croit que l'âme n'est que la résultante des forces du corps. En vertu de cette théorie, il doit savoir ce que vaut la fameuse maxime : *Mens sana in corpore sano ?*

On examine la mâchoire. Les dents sont au grand complet. Toutes sont absolument saines, quoique peu soignées.

Puis on physiologue étudie la main.

Il n'y découvre aucun des caractères que l'on assigne aux assassins. Le pouce est ordinaire. Les doigts sont sensuels, mais non spatulés. La pulpe dépasse l'ongle.

Détail important pour les partisans de Desbarolles : La ligne de vie est coupée juste en son milieu ! Or, Pranzini n'avait que trente-deux ans.

Maintenant le corps, selon l'expression d'un carabin, est absolument "débité en morceaux." Chacun d'eux est mis dans un flacon spécial, plein du "liquide Muller" qui a la mission de le conserver intact.

Les yeux sont envoyés à l'Hôtel-Dieu. Les dents à l'Ecole dentaire. Le corps, dépouillé de ses organes, est remis à M. le docteur Poirier, chef des travaux anatomiques, qui est chargé de reconstituer le squelette pour le mettre au Musée d'anthropologie. Certains organes sont remis à M. le docteur Mathias Duval.

Les différents morceaux seront présentés, cet hiver, dans les cours, comme spécimens de *beaux torseaux*.

Nous montons dans l'atelier de moulage.

Le bras droit est encore dans le plâtre, mais le moulage de la tête est terminé.

Ce moulage est vraiment beau.

Un dernier courin délaire toute la physionomie. La tête est très fine, très jolie. Jamais on ne la prendrait pour celle d'un criminel. Il y a une contradiction flagrante entre ce visage si calme, si doux, et le drame de la rue Montaigne.

Si l'on n'en croyait que ces yeux, ce serait le corps d'un innocent qu'on aurait disséqué hier !

C. CHINCHOLLE.

Pranzini et la femme du monde.

Il ne faudrait pas qu'une légende se créât autour de Pranzini ni que le bruit s'accréditât qu'ayant passé la nuit du crime chez une femme de monde, il est mort victime de sa discrétion et pour ne pas la nommer.

Voici à cet égard un renseignement dont nous sommes en état de garantir l'entière authenticité.

Au cours de l'instruction, mais non pas au début, Pranzini serré de près par M. Adolphe Guillot lui dit, peu à peu, l'enfermait dans une accumulation de preuves, lui dit un jour :

—Il me serait bien facile de prouver mon innocence. Il me suffirait de nommer la femme du monde chez qui j'ai passé la nuit durant laquelle le crime a été commis. Mais je ne la nommerai pas. Qu'elle vienne affirmer la vérité si elle veut. Je me dois et je lui dois de ne pas la nommer.

—Vous avez tort, lui répondit M. Guillot. Confiez-moi son nom, et si son affirmation confirme la vôtre, il me sera facile de vous tirer d'affaire sans la compromettre.

Mais Pranzini se refusa à suivre ce conseil ; et comme le magistrat l'exhortait à dire la vérité, il reprit :

—Je ne veux rien dire de plus sans avoir consulté mon avocat.

Me Demange se trouvait justement au Palais.

M. Guillot le fit venir, lui raconta l'incident qui venait de se produire et le laissa en tête-à-tête avec son client.

Cet entretien confidentiel dura un quart d'heure.

Quand Pranzini revint devant le juge d'instruction, il lui dit :

—Mon avocat est d'avis qu'il n'est pas utile à ma cause que je nomme cette dame.

Et il fut impossible de lui rien arracher de plus.

Depuis, il a été établi que si, comme il l'affirmait, Pranzini a passé ce soir-là chez une femme, il en était sorti avant onze heures C'est l'opinion de M. Guillot ; c'est aussi celle de Me Demange, et la discrétion chevaleresque de l'assassin s'explique par ce fait qu'une révélation, n'aurait aidé en rien à lui constituer un alibi. Il aurait toujours eu à faire connaître l'emploi de son temps à partir de onze heures.

Maintenant, qui est la femme à laquelle il faisait allusion ?

Ce n'est pas la jeune Américaine dont il fut l'amant et qui était déjà retournée à New-York. Ce n'est pas non plus celle qui l'appelait "mon chéri magnifique" et dont les relations avec lui datent de 1886. Ce n'est pas, enfin, la femme du monde dont on a publié les lettres, puisqu'elle lui écrivait le lendemain du crime pour lui reprocher son silence.

Il est donc certain que Pranzini n'était pas chez une femme restée inconnue, à l'heure où le crime fut commis

(Dans le *Figaro*.)

Le congrès des catholiques allemands.

Le congrès catholique de Trèves a été clos le 1er septembre après un discours de M. Windthorst. L'orateur a déclaré que le congrès était dans ses convictions et dans son action, et il a renouvelé toutes les revendications précédemment formulées par ce parti.

Le président—le comte de Balleotrem—avait, dans son allocution, soutenu la thèse que les notes du cardinal Jacobini n'ont rien changé au rôle politique des catholiques.

Le parti catholique—avait-il dit—doit conserver son organisation et ne doit pas désarmer, car c'est là l'unique garantie pour la liberté du culte catholique en Allemagne.

Voici la traduction de la lettre que S. S. Léon XIII a adressée aux membres du Congrès :

Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Placé sans aucun mérite de Notre part sur cette Chaire sublime du prince des apôtres, Nous voyons chaque jour combien nombreux et graves sont les combats qu'il nous faut soutenir en ces temps calamiteux pour la défense et la revendication des droits de l'Eglise ; aussi, appuyé sur les secours de Dieu, Nous Nous efforçons de repousser les assauts hostiles selon la mesure de Nos forces.

Et dans cette lutte, Nous Nous réjouissons grandement de voir que Nous avons dans les évêques qui Nous sont unanimement dévoués des chefs pleins de force et de constance.

Mais Notre joie est à son comble quand Nous voyons que des troupes nombreuses, à savoir le clergé et le reste des fidèles sont prêts, sous la conduite de ces chefs, à combattre les combats de Dieu, et à bataille on rangs serrés, selon que le réclament les circonstances de temps et de choses.

Votre attitude si respectueuse, chers fils, Nous a apporté un heureux témoignage de cette vaillante disposition du clergé et des laïques, en Nous faisant connaître avec une confiance toute filiale vos projets et ceux des membres qui assisteront au congrès que vous êtes chargés de présider. De ces projets, nous approuvons Nous les approuvons tous les buts et les dignes de tout éloge et Nous avons la ferme espoir que le second congrès, qui se tiendra ainsi dans la ville illustre où sont conservées la tunique sans couture du Sauveur et les reliques sacrées de saint Mathias, égalera et même dépassera les précédents congrès, cette année où les fidèles vont célébrer l'année de Notre cinquantaine sacerdotale.

C'est pourquoi, en demandant à Dieu très bon et très grand, les grâces nécessaires pour que ce congrès soit heureux et tourne au bien de l'Eglise, Nous vous assurons de Notre particulière bienveillance et Nous vous accordons très tendrement, du fond du cœur, la bénédiction apostolique demandée, à vous et à chacun des excellents catholiques qui délibéreront et veilleront en même temps que vous.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le XVIII sept de l'année MDCCCLXXXVII, la dixième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

LES TABACS ALGÉRIENS.—Le ministre du commerce de France vient d'envoyer pour étude et avis, au gouverneur général de l'Algérie, plusieurs pétitions tendant à obtenir que les tabacs algériens puissent être vendus dans la métropole au même prix que les tabacs français.

Pour les fièvres intermittentes et les maladies malariennes, l'Ague-Cure d'Ayer est positivement un remède infaillible.

Le pourtourage des rosiers.

Le mois de septembre est le moment de faire des boutures de rosiers pour avoir ce que l'on appelle horticolement des "francs de pied". Le procédé est simple et peu dispendieux, dit une revue spéciale de France—la *Maison de campagne* :

"On peut bouturer avant septembre pour les variétés qui mûrissent leurs bois de bonne heure, mais si l'on veut avoir seulement quelques centaines de rosiers, on opère à cette époque, le plupart des variétés ayant maintenant leur bois bien aoûté. Le rameau étant choisi on taille au-dessous d'un œil et on coupe l'autre extrémité à 10 centimètres, ce qui donne environ 3 ou 4 yeux. Si l'on peut laisser à la base de la bouture un talon de bois de l'année précédente, cela n'en vaut que mieux ; la bouture se fait alors comme une crossette de vigne, on coupe les feuilles en laissant une partie du pétiole, ou on les laisse en se contentant d'enlever la folliole terminale. Voici donc les boutures préparées.

"On labourre au nord une petite plate-bande que l'on recouvre de 10 à 15 centimètres de sable, on met des cloches et on y plante les boutures. On les enterre de 10 à 15 millimètres en les distançant de 3 à 4 centimètres en tous sens.

"Quand les premières gelées se font sentir, on entoure les cloches de fumier ou de feuilles sèches, on réservant seulement la partie supérieure pour laisser pénétrer la lumière ; on couvre avec des paillassons quand il gèle, et on découvre quand la gelée n'est pas à craindre.

"En printemps, on retire le fumier et on laisse ainsi jusqu'en mars ; à cette époque on donne un rempotage aux jeunes boutures. Elles ont généralement à ce moment de bonnes racines, d'autres ont, seulement un bourrelet ; on laisse ces dernières développer leurs racines et on les rempote un peu plus tard. Le sol à employer sera une bonne terre de jardin mélangée d'un peu de terreau si elle est trop légère, ou d'un peu de sable si elle est trop lourde. En tous cas elle devra être bien meuble. On rempote dans des pots de 10 centimètres de diamètre et on les met sous châssis pour faciliter la reprise ; on donne quelques bassinages et de l'air progressivement.

"Quand la reprise est effectuée, vers avril, on dépaillonne et la saison est bonne, et on met en place ; si l'on n'a pas de châssis on peut repiquer dn mars en planches bien fumées et couvrir avec des paillassons, puis mettre en place en mai comme les autres.

"Dans l'année même, ces boutures se couvrent de fleurs, et une bonne végétation pour peu que le sol leur soit favorable.

"Citons pour terminer quelques variétés qui nous ont paru être les moins difficiles à s'enraciner ; ce sont la France, que tout le monde connaît, Capitaine Christy, les Hermosa, la Sofriféra, John Hopper, Jules Margottin, et généralement toutes les variétés à bois tendre."

Alsace-Lorraine.

Le *Temps* du 3 septembre :

Une correspondance adressée, d'Alsace-Lorraine, à la *Germania* signale la campagne ouverte par la *Strassburger Post* contre l'organisation et le régime des séminaires catholiques de Strasbourg et de Metz-Montoin. La feuille strasbourgeoise est d'avis que le temps est venu de mettre un terme à l'usage du français dans les rapports du clergé catholique :

On dirait, vraiment, dit la *Germania*, que le clergé alsacien, et l'épiscopat le premier, ont besoin de tutelle. Le organes français peuvent considérer comme un acte d'hostilité et une voire publique le fait que l'allemand n'est pas encore devenu la langue des relations ecclésiastiques ; cette déficience est ridicule. La feuille nationale-libérale a mauvaise grâce à se plaindre que l'on prêche encore en français dans nombre d'églises d'Alsace-Lorraine. Quel est le rôle de prédicateur, sinon d'initier son auditoire aux vérités éternelles ? Et comment remplirait-il ce devoir, s'il ne s'adressait au peuple dans la langue qui lui est le plus chère !

Le *Journal d'Alsace* annonce l'arrestation à Barr de dix jeunes gens inculpés d'avoir poussé des cris de : "vive la France !" à la fête patronale de Gertwiller.

CHEMISE ; PIQURES D'AIGUILLE.—Décidément, les savants calculateurs qui poussent l'amour de la statistique jusqu'au fanatisme ne savent plus leur quels points diriger leurs recherches patientes.

En voici un qui, après mille opérations successives, vient d'arriver à compter qu'une chemise d'homme contenait 19.900 piqûres d'aiguille.

Il paraît que cet infatigable chercheur cachinas est à investigations pour arriver à obtenir un total de même nature sur les chemises de femmes.

Un grand organe de Paris assure que le monde scientifique attend impatiemment le résultat de ces importantes recherches et espère que le savant en question ne s'arrêtera pas en si bon chemin et daignera s'occuper aussi des chemises.... d'hyvernyatie.

Décédé, lundi, 12 septembre 1887, en Bayou Lafourche, Lac, à 11 heures P. M., à l'âge de 77 ans. ANTONIO PARRA, natif de Velez, Malaga, Espagne.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à l'église Ste-Anne, le 16 courant, à 7 heures du matin, pour le repos de l'âme de feu JEAN F. MÉDA. Les parents, amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

De la part de son épouse et de ses enfants.

11 sept—11 16

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera dite, LUNDI, 19 septembre, à la Cathédrale St-Louis, à huit heures du matin, pour le repos de l'âme de feu JEAN MARIE CLAVERIE. Les parents, amis et connaissances sont priés d'y assister.

De la part de sa veuve et de ses enfants.

15sept—4t

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 146 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comptoirs de chêne, etc.
Livraison à domicile 6 nov26—1an FP

Société Homeopathique de Bienfaisance Mutuelle. — Séance régulière VENDREDI, 16 septembre 1887, à 7 heures et demie P. M., au local de l'Union Française.
ALBT VOORHIES, Président.
H. MESSONNIER, Secrétaire. 16 sept—1t

Proclamation de Quarantaine Amendée
PAR LE
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Département de l'Intérieur,
Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la section 2049 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane, et à la résolution adoptée par le Bureau de Santé de cet Etat, le 9me jour de septembre 1887.—

Je, Samuel D. McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai cru devoir lui ce cette proclamation dans le but d'annoncer au public que la quarantaine annuelle locale le 9me jour du mois de mars A. D. 1887, commencera ce jour.

Qu'à partir du 25 septembre jusqu'au 15 octobre 1887, les navires de la deuxième et de la troisième classe, en d'autres termes, les navires arrivant de ports suspects et de ports que l'on sait infectés, seront détenus, en outre du temps qu'il faut pour les désinfecter, trois jours pleins. Après le 15 octobre jusqu'au 1er novembre 1887, la durée de la détention sera fixée à vingt-quatre heures du moment où la désinfection sera complètement terminée.

Que toutes les autres classes de ladite quarantaine demeurent en vigueur.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, le 12 septembre A. D. 1887.

S. D. McENERY,

Par le gouverneur,
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.
16 sept—2t

Travaux en Fleurs en cette saison, aux plus bas prix.
C. W. EICHLING,
FLEURISTE,
979.....RUE ROYALE.....979
21 août—1 an Près le Marché Français.

TRANSFERT DE MAGASIN.
LOUIS FRIGERIO,
OPTICIEN,
Transfère son magasin
AU NO. 161 RUE DU CANAL,
Le 1er Octobre, avec un stock complet de ses parfaits. 16sept—1m

DENTISTES.
EDOUARD J. de HART,
DENTISTE.
A transféré son bureau de No. 196 de la rue Canal au No. 19 de la rue des Dryades, près Canal. 28 nov—1an

Extraction de dents sans douleurs.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Rue St-Charles, à Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux mécaniques supérieurs.
20 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 15 rue Dauphine, immédiatement après l'église Saint-Louis, à l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans la bouche.
Le renvoi de leur art.
Pose de palais artificiels.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.